

pouvoir. Le sujet dont il parle a été étudié depuis quelque temps par le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce; il en a été ainsi du sujet dont ont parlé les deux derniers orateurs, lequel a trait à l'exportation de nos bestiaux des ports des Etats-Unis. Les honorables députés savent bien—et les honorables préopinants ont admis le fait—que, si nous adoptons des mesures de ce genre, nous devons abandonner tout espoir de voir lever l'interdiction dont sont frappés nos bestiaux dans la Grande-Bretagne, car nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les Etats-Unis accordent à nos commerçants un privilège de cette nature, sans que, de notre côté, nous admettions, dans nos ports, leurs bestiaux destinés à l'exportation. Nous ne devrions pas adopter une mesure aussi grave, avant que tout espoir de voir lever l'interdiction dont sont frappés nos bestiaux exportés en Angleterre soit évanoui, bien que je sache qu'il y a, en cette chambre et dans le pays en général, plusieurs personnes qui préconisent fortement la mesure que l'on a proposée. Quoiqu'il en soit, toute la question sera étudiée aussitôt que possible.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable ministre aurait-il l'obligeance de dire si le cabinet a reçu, du gouvernement anglais, pendant les quelques semaines qui viennent de s'écouler, des communications au sujet de la question?

Sir JOHN THOMPSON: Oui, nous avons reçu des communications au sujet de la condition et des maladies de nos bestiaux, et le ministre de l'Agriculture a répondu à ces communications par un rapport élaboré. Ces communications, je crois, sont demandées dans des avis de motion aujourd'hui à l'ordre du jour et on les produira bientôt.

M. EDGAR: Il me semble que l'incertitude des taux de fret imposés par les propriétaires de steamers, à Montréal, est un des grands griefs. S'il y avait des taux arrêtés auxquels pourraient se fier les cultivateurs et les acheteurs, ils sauraient à quoi s'en tenir. Et cela se rapproche beaucoup de l'action du gouvernement, par arrêtés du conseil, sous l'autorité du parlement, en ce qui a rapport aux taux des chemins de fer du pays; le même principe est en jeu. Certes, l'océan n'est pas un monopole; mais, dans les circonstances, la route du Saint-Laurent semble être un véritable monopole pour ce commerce. Je crois donc qu'il y a beaucoup à dire en faveur de l'intervention du parlement à ce sujet.

On parle ici d'accorder \$750,000 par année pour un service de bateaux rapides à travers l'Atlantique. Cela peut avoir quelque importance, mais, assurément, une question qui touche à un commerce de \$7,000,000 ou \$8,000,000 par année, dans lequel les cultivateurs du pays sont directement intéressés, mérite l'attention du parlement tout autant que la question de ce service rapide. Nous prenons le droit, dans ce parlement, de légiférer contre les lignes commerciales; cela peut en être une; je ne pense pas, cependant, qu'elle tombe sous le coup d'aucune loi existante à ce sujet. En tous cas, le parlement a déjà étudié la question des coalitions des compagnies de transport, et il doit s'en occuper encore. Pour ces raisons, je crois donc que le gouvernement ne devrait pas laisser passer cette session sans soumettre cette question à l'étude.

M. IVES: Je crois que la différence dans les taux depuis Boston et depuis Montréal, durant la

Sir JOHN THOMPSON.

dernière saison, surtout la dernière partie de la saison, était due aux commerçants de bestiaux eux-mêmes. Si je suis bien renseigné, je crois que l'espace réservé au bétail sur les vaisseaux a été retenu de bonne heure par les acheteurs en vue d'une spéculation. Certains commerçants de bestiaux auraient retenu tout l'espace, pour toute la durée de la saison, depuis Montréal, puis ensuite ils l'auraient revendu. Il me semble que si l'honorable député d'York-nord (M. Mulock) se fut appliqué à rendre illégal ce genre de spéculation, il aurait peut-être déterminé une question que le parlement eut pu régler plus facilement que celle qu'il soulève dans le moment. La difficulté, l'année dernière, consistait, je crois, dans le fait que les acheteurs les plus actifs croyaient devoir ostraciser les autres et accaparer l'espace.

M. DAVIES (I.P.-E.): Un bill déterminant le taux maximum ferait certainement disparaître la difficulté.

M. FEATHERSTON: Je désire soumettre quelque objection à ce que vient de dire l'honorable ministre. L'année dernière, les commerçants de bestiaux prirent l'espace qu'il leur fallait, et rien de plus. Il y a deux ans, et l'année précédente, ils accaparèrent l'espace, comme il le dit, mais l'année dernière la concession de l'espace, fut basée sur la condition du marché. Les débuts de la navigation furent d'abord peu rémunérateurs pour les propriétaires de vaisseaux, mais dès que le commerce commença à se développer, que l'on commença à amener du bétail, ils élevèrent les taux.

J'approuve le bill de l'honorable député d'York-nord. Nous avons besoin d'une législation qui ouvre les ports américains au bétail canadien. Je ne vois pas que l'on puisse nuire en quoi que ce soit au commerce avec l'Angleterre, en permettant le transport de notre bétail sur le territoire américain jusqu'à la mer, attendu que le bétail américain traverse aujourd'hui le territoire canadien pour se rendre aux ports des Etats-Unis. Tout le danger est dans le transport, sur le territoire canadien, du bétail des Etats de l'Ouest. Tous les jours nos chemins de fer transportent de ce bétail venant de l'ouest, le Michigan central, le Canadien du Pacifique et le Grand-Tronc, et surtout les embranchements sud du Grand Tronc, par Buffalo. Notre bétail est ainsi exposé à contracter la maladie, et conséquemment, il est fort possible qu'il soit regardé comme sujet à la maladie, en Angleterre, plus même qu'il ne résulterait du transport par le territoire américain jusqu'à la mer. Il nous est venu d'Angleterre certaines informations au sujet de l'abolition de l'embargo sur notre bétail; on a déclaré que cet embargo allait probablement être levé.

J'ai eu longtemps des intérêts dans notre commerce de bestiaux, ayant été un des premiers exportateurs du Canada, il y a 16 ans, et je suis heureux de noter aujourd'hui l'existence de ce sentiment dans le département de l'agriculture du gouvernement anglais. Pourrions-nous réaliser cet espoir? Je ne saurais le dire; mais j'espère que l'embargo sera très prochainement levé. Nous devons faire tous nos efforts, je crois, pour assurer l'expédition de notre bétail par les ports américains, et voici pour quelle raison: nous avons un grand nombre de bons bestiaux cette année, et nous en aurions davantage si nous pouvions les expédier au printemps, durant le temps frais. La grande